

Pour préserver la qualité de l'eau et notre environnement



Pour préserver la santé des jardiniers et des usagers

CONSTAT

Les effets néfastes des produits phytosanitaires chimiques (désherbants, insecticides, fongicides) sont aujourd'hui connus de tous.

Si les agriculteurs sont les usagers majoritaires des ces produits, les particuliers pour leurs jardins ainsi que les collectivités en sont également de grands consommateurs. L'usage des ces produits n'est pas sans conséquences.

Les produits phytosanitaires peuvent avoir un impact environnemental très important. Nocifs pour l'homme et pour l'environnement, certains sont toxiques et s'accumulent dans les tissus des organismes vivants tout au long des chaînes alimentaires.

En zone non agricole, l'imperméabilité de la plupart des zones traitées (voiries, descentes de garage) accélère les écoulements vers les collecteurs d'eau de pluie.

REFLEXION

Pour trouver une solution au problème, les conseils départementaux du Calvados, de l'Orne et de la Manche, les syndicats et agences de l'eau de l'Orne, Loire-Bretagne et Seine-Normandie et la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) ont décidé de s'unir afin d'accompagner les communes vers de meilleures pratiques.

Les communes deviennent des partenaires actifs engagés à travers une charte.

SUR NOTRE TERRITOIRE

Nous entrons dans une période de réflexion sur l'avenir de notre territoire avec l'élaboration du prochain PLUI. C'est le moment idéal pour améliorer la gestion de nos espaces publics.

Lors du Conseil Municipal du 03 juillet 2017, la commune a décidé d'adopter la charte d'entretien des espaces vert proposée par la FREDON, au niveau 3 (niveau 1 traiter mieux, niveau 2 traiter moins, niveau 3 ne plus traiter du tout chimiquement). Cette charte propose un accompagnement technique qui s'est traduit par une journée de formation et de diagnostic suivie par les agents techniques et les élus.



Ce qui va changer...

Des solutions alternatives sont possibles. Progressivement, de nouvelles pratiques vont être adoptées par le personnel technique de la commune.

Entretien du cimetière

Autour de l'église, l'espace sera enherbé et sera donc tondu. Sur les tombes abandonnées et le long des murs, du couvre sol sera semé (type fleurs de prairie). Le désherbage sera manuel.

A NOTER : c'est au particulier d'effectuer le nettoyage autour de chaque concession.



Moins d'entretien, aspect paysagé plus agréable

CHANGEONS NOTRE REGARD ET NOS PRATIQUES CHANGERONT...



Quelques pâquerettes, pissenlits ou plantains sur une pelouse constituent-ils de mauvaises herbes? La végétation spontanée n'est pas un défaut d'entretien mais le signe d'une gestion durable de notre environnement.

Objectif zéro phyto et vous? Etes vous prêts pour votre jardin?

Voici quelques astuces : désherbage au désherbeur thermique pour les grandes surfaces, eau bouillante (eau de cuisson par exemple) pour les petites ; paillage pour les massifs, bordures et potager ; plantes couvre-sol, faire des rotations de cultures au potager ; éviter les massifs monofleurs afin de les protéger contre les maladies.

Associer plantes et espèces = biodiversité à petite échelle

Rappel de la loi sur la transition énergétique :

2017 : Interdiction des pesticides chimiques pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics.

Fin de la vente en libre service des pesticides chimiques pour les particuliers.

2019 : Interdiction des pesticides chimiques pour les particuliers.

Si vous souhaitez en savoir plus, une réunion publique suivie d'une sortie sur le terrain sera programmée courant 2018

Les rues et le bord des trottoirs

Progressivement, le bouchage des joints sera effectué afin d'éviter l'enracinement des graines.

A NOTER : l'entretien des pieds de mur est à la charge de chaque habitant devant sa propriété (ATTENTION : ne pas utiliser de sel ou de vinaigre blanc qui abîment le revêtement du trottoir).

Autour de la mairie

Le pied des arbres et de chaque plantation sera recouvert d'une couche épaisse de copeaux.

A L'AVENIR

Prise en compte de la question de l'entretien pour chaque nouvel aménagement ou mise en place de nouvelle voirie.

La mise en place de ces procédures prendra du temps et l'entretien manuel, dans un premier temps sera plus long. Suite au diagnostic, d'autres solutions pourraient être envisagées.